



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mercredi 25 septembre 2024

SERVICE EAU POTABLE
RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EAU POTABLE – 2023
Délibération n°77/2024

Date de convocation des Délégués Syndicaux 16 septembre 2024
Date d'affichage 17 septembre 2024

Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	27
Nombre de Procurations	03

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roulours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BRISON-VALOGNES Coraline, BROgniart Frédéric, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DECLOMESNIL Alain, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, HERBERT Jean-Luc, HERMON Francis, HEUDE Valérie, JUS Eric, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, RAVENEL Georges, ROBBES Martine, ROSSI Annie, SILLERE Michel et WIELGOSIK Frédéric.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BAZIN Lucien, BESSIN Irène, CATHERINE Pascal, DESMOTTES Nicole, GOSSMANN Patrick, GUETTIER Mickaël et LETELLIER Nadine.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs BENOIST Bernard, COUPEAUX Alain, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, MAINCENT Lyliane, MARTIN Eric, RUAULT Jean-Claude et VELANY Guy.



Procurations : de Monsieur CATHERINE Pascal à Monsieur LEFRANCOIS Denis, de Madame DESMOTTES Nicole à Monsieur DROULLON Joël, de Monsieur GOSSMANN Patrick à Madame ROBBES Martine.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 17h12.

Monsieur CHANU Hervé a été nommé secrétaire de séance.

Le Président rappelle la réglementation : Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (SISPEA accessible sous www.services.eaufrance.fr).

Un exemplaire de ce rapport sera également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Président rappelle que suite à la création du Syndicat des Eaux du Bocage Virois, le SIVOM de Saint Sever, le Syndicat Mixte de Production de la Sienne et le SIAEPA des Bruyères ont été dissous et que par conséquence, les RPQS 2023 de ces anciennes collectivités doivent être adoptés par le Syndicat des Eaux du Bocage Virois. Ces derniers ont été envoyés avec la convocation à la présente réunion aux conseillers syndicaux.

Après présentation de ce rapport, et après délibération, à l'unanimité des présents, les délégués syndicaux :

- ✓ **ADOPTENT** les rapports 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIVOM de Saint Sever, du Syndicat Mixte de Production de la Sienne et du SIAEPA des Bruyères, dont un exemplaire de chaque est joint aux présentes.
- ✓ **DECIDENT** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et de mettre en ligne les rapports et la délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le **PRESIDENT**
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON

Certifiée exécutoire après transmission à
La Sous-préfecture de Vire et publication

